

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE

SESSION 2019

SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission	3
A) Le rappel de l'épreuve	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage	3
II. Le déroulement de cet examen professionnel	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'entretien sur dossier de description du parcours professionnel.....	4
1) Le dossier de description du parcours professionnel : constats et recommandations	4
2) La présentation du parcours professionnel.....	4
3) L'entretien-discussion.....	5
4) Les remarques générales sur l'oral.....	5
III. Les statistiques.....	6

I. Les règles de l'épreuve d'admission

A) Le rappel de l'épreuve

Selon l'article 5 de l'arrêté du 2 avril 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication, « *l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure comporte une épreuve orale d'admission (durée : 25 minutes).* »

Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat retraçant son parcours (durée de l'exposé du candidat : entre 5 et 10 minutes maximum).

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions et l'organisation du ministère chargé de la culture ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'État.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de description de son parcours professionnel qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. (...)

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. (...) »

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Damien EUCHI, attaché d'administration de l'État principal, responsable administratif, direction régionale des affaires culturelles de Normandie, site de Rouen

Membres de ce jury :

- Monsieur Adil ID-SAID, attaché d'administration de l'État, chargé du recrutement et de la mobilité, musée du Louvre ;

- Madame Marianne SADOON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chargée d'animation du réseau des directions régionales des affaires culturelles, département de l'action territoriale, secrétariat général ;

- Madame Alexandra TELLIER, secrétaire administrative de classe supérieure, service administratif et budgétaire, musée du château et domaine national de Compiègne.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :

* cadre réglementaire,

* déontologie : laïcité, non-discrimination...,

- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,

- les éléments pour mener les oraux,

- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration de la grille pour l'épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de cet examen professionnel

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 11 septembre au 11 octobre 2018
Date de retour du dossier de description du parcours professionnel	Le 18 janvier 2019
Dates des épreuves orales	Du 1 ^{er} au 11 avril 2019
Date de la réunion d'admission	Le 11 avril 2019

B) L'entretien sur dossier de description du parcours professionnel

Pour l'épreuve orale sur dossier de description du parcours professionnel, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

1) Le dossier de description du parcours professionnel : constats et recommandations

Les membres du jury ont pris connaissance les 25 et 28 mars 2019 des dossiers de description du parcours professionnel.

Les dossiers de description du parcours professionnel présentés ont été globalement de bonne qualité et ont permis au jury d'apprécier le parcours professionnel des candidats. Ils ont, pour beaucoup d'entre eux, bien mis en valeur les expériences professionnelles et les compétences acquises par les candidats.

Néanmoins, il est recommandé aux futurs candidats de faire preuve d'esprit de synthèse dans la description des missions et des compétences développées et de ne pas hésiter à illustrer leur propos avec des exemples de réalisations et de données chiffrées. Le jury encourage les futurs candidats à faire relire leur dossier par des tiers, afin d'éviter notamment les fautes de rédaction.

Le jury souligne l'importance de ce dossier dans la préparation de l'entretien avec le jury. Les meilleurs candidats à l'oral étaient ceux qui avaient présenté les dossiers de description du parcours professionnel les plus aboutis.

2) La présentation du parcours professionnel

Sur les soixante-trois candidats convoqués, cinquante-et-un se sont effectivement présentés aux épreuves orales qui se sont déroulées du 1^{er} au 11 avril 2019.

Le jury salue l'effort des candidats qui ont majoritairement maîtrisé la nature de l'épreuve et avaient préparé leur présentation.

Les candidats ont respecté à de rares exceptions près les consignes en matière de durée de l'exposé du parcours professionnel. La plupart des présentations ont duré entre sept et huit minutes. Il est conseillé aux candidats d'optimiser ce temps et de profiter ainsi au mieux des dix minutes imparties.

La difficulté de cet exercice consiste à présenter une synthèse du parcours professionnel et une mise en valeur de l'expérience acquise qui ne soient pas une simple lecture à voix haute du dossier de description du parcours professionnel. Certaines présentations se sont résumées à un simple rappel chronologique des postes occupés et n'ont pas permis au jury de dégager les compétences acquises par ces candidats.

Le jury a constaté que de trop nombreux candidats négligent la présentation de leur motivation et de leur projet professionnel, ce qui est dommageable dans le cadre d'un examen professionnel où les candidats doivent démontrer leurs aptitudes et leurs ambitions.

Les candidats doivent également faire preuve de pédagogie pour exposer clairement leurs missions face à un jury qui n'est pas omniscient.

Les meilleurs candidats ont présenté un exposé clair et structuré autour d'une annonce de plan en général en plusieurs parties et une conclusion sur les perspectives professionnelles envisagées.

3) L'entretien-discussion

Le jury s'est d'abord attaché à mettre en valeur les acquis de l'expérience professionnelle des candidats : évolution et cohérence du parcours, expérience professionnelle, expertise dans leurs domaines d'activité.

La plupart des candidats ont ainsi fait preuve d'une bonne maîtrise des missions confiées.

Le jury encourage les futurs candidats à faire preuve de concision dans leurs réponses. Les réponses trop longues, imprécises, voire hors sujet nuisent aux prestations et ont été sanctionnées dans les notes.

Le jury attendait une certaine prise de recul des candidats par rapport à leur parcours et les compétences acquises. De trop nombreux candidats se sont contentés de décrire leurs différents postes et n'ont ainsi pas démontré leur capacité d'analyse et de mise en perspective de leurs parcours.

Le jury a ensuite cherché à s'assurer de la connaissance des candidats de leur environnement professionnel immédiat et ministériel.

Les meilleurs candidats se sont distingués par une plus grande curiosité concernant leur environnement professionnel et leur aptitude à argumenter sur les questions posées. L'organisation du ministère de la culture est globalement connue mais insuffisamment maîtrisée et appropriée, surtout lorsque les questions sortaient du cadre de l'environnement professionnel direct des candidats. De nombreux candidats ont réduit les réponses à leur stricte pratique quotidienne, alors qu'il est attendu qu'ils développent davantage ces réponses et qu'ils les mettent en perspective.

Enfin, le jury a interrogé les candidats sur leurs motivations à se présenter à cet examen professionnel et leurs perspectives d'évolution professionnelle.

Peu de candidats se sont spontanément projetés dans une perspective d'évolution. La majorité d'entre eux n'ont pu le faire qu'après que des questions soient posées en ce sens par les membres du jury avec un degré de réflexion très différent selon les candidats.

Le jury a enfin été attentif à la qualité du dialogue avec les candidats. Les candidats les mieux notés ont été ceux qui avaient fait preuve au mieux de leur capacité à un dialogue dynamique et constructif.

4) Les remarques générales sur l'oral

La plupart des candidats convoqués qui ne sont pas présentés ont fait l'effort d'avertir le bureau des concours et de la préparation aux examens. Néanmoins, certains ne l'ont pas fait, ce qui est un manque de considération vis-à-vis de l'administration et des membres du jury.

La différence entre les candidats admis et les autres s'est dans une très large mesure réalisée sur la capacité des candidats à faire montre de curiosité pour leur environnement professionnel et à démontrer concrètement leur motivation et leur projet professionnel.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 15.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	18	16	12	6
Femmes	59	47	39	9
Total	77	63	51	15

Seuil d'admission : 15,50 sur 20.

Amplitude des notes : de 8 à 18 sur 20.

Monsieur Damien EUCHI
Président du jury